

Artistes professionnels

Studios et ateliers-résidences

2008

2009

Programme de bourses

Architecture et urbanisme
Arts du cirque
Arts médiatiques
Arts multidisciplinaires
Arts visuels
Chanson

Danse
Littérature et conte
Métiers d'art
Musique
Théâtre

Conseil des arts
et des lettres

Québec 

**Studios et ateliers-résidences
Programme de bourses aux artistes professionnels
2008-2009**

Table des matières

Préambule et objectifs du programme	1
Description des lieux d'accueil	1
Studios du Québec	
• Berlin	2
• New York	3
• Paris	4
• Rome	5
Atelier de la Fondation finlandaise de résidences d'artistes	6
Atelier-résidence de la Fondation Christoph Merian	6
Atelier-résidence de Montréal	7
Échanges d'artistes et d'ateliers-résidences	
• Québec – Argentine	8
• Québec – Brésil	9
• Québec – Catalogne	10
• Québec – Écosse	11
• Québec – Lyon	12
• Québec – Mexique	13
• Québec – Pays de Galles	14
Échange d'écrivains et de conteurs entre le Québec et la Communauté française de Belgique	15
Échanges franco-québécois d'artistes et d'ateliers-résidences «Les Inclassables»	16
Pépinières européennes pour jeunes artistes	17
Résidences d'artistes et d'écrivains québécois au Banff Centre	18
Résidences artistiques entre le Québec et le Nouveau-Brunswick	19
Résidences artistiques entre le Québec et l'Ontario	19
Renseignements généraux	
Candidats visés	20
Types de bourses	20
Conditions d'admissibilité	20
Choix du lieu d'accueil	20
Restrictions	21
Présentation de la demande	21
Contenu du dossier	21
Lieu d'inscription	22
Cheminement du dossier	22
Évaluation de la demande	22
Éthique	22
Critères d'évaluation	22
Frais couverts par la bourse	22
Réponse	22
Modalités d'attribution	23
Tableaux synthèse	24

Notes importantes

Veillez consulter le *Guide de présentation d'une demande de bourse 2008-2009* avant d'envoyer votre dossier d'inscription. Vous y trouverez tous les détails relatifs aux pièces et documents d'appui à joindre à votre demande.

Le Conseil des arts et des lettres du Québec a révisé ses programmes et processus d'évaluation. Pour prendre connaissance des modifications qui ont été apportées, veuillez consulter le document :

Réformes importantes des programmes de soutien aux artistes professionnels et aux organismes artistiques – 2008-2009.

Ce document est disponible sur le site Web du Conseil à l'adresse : www.calq.gouv.qc.ca/actualites/reformes.htm

Lorsqu'une date limite d'inscription coïncide avec un jour non ouvrable ou férié, elle est reportée au jour ouvrable suivant. Le cachet de la poste fait foi de la date d'envoi.

Préambule et objectifs du programme

Depuis sa création en 1994, le Conseil des arts et des lettres du Québec a été très actif dans le développement d'un réseau de lieux de création, de production et de ressourcement offerts aux artistes et aux écrivains pour leur permettre de poursuivre leur travail dans des conditions professionnelles.

Constituant l'un des moyens privilégiés par le Conseil pour encourager la présence des créateurs québécois et de leurs œuvres sur la scène internationale, le réseau des ateliers-résidences a permis de multiplier les échanges avec des pays étrangers et de participer au développement de la carrière de nombreux artistes et écrivains du monde entier.

Le Conseil vise trois objectifs à l'égard de son programme d'ateliers-résidences :

- soutenir et stimuler les créateurs en mettant à leur disposition un environnement et des moyens appropriés à la réalisation et à la diffusion de leurs œuvres ;
- favoriser le ressourcement des artistes et des écrivains en leur donnant accès à un milieu culturel nouveau et stimulant ;
- permettre l'échange de points de vue artistiques ou littéraires et contribuer à l'établissement de liens durables entre les créateurs du Québec et ceux de l'étranger.

Le Conseil souhaite offrir aux artistes et aux écrivains qui y participent des possibilités de ressourcement et de création extraordinaires, difficilement réalisables autrement.

Les séjours en résidence représentent pour les créateurs des aventures personnelles et professionnelles uniques, dans lesquelles ils investissent temps et énergie, et qui contribuent très concrètement au développement de leur carrière, et par ce fait, à l'enrichissement de la culture québécoise.

Description des lieux d'accueil

Le Conseil des arts et des lettres du Québec offre aux artistes et aux écrivains québécois plusieurs lieux d'accueil répartis dans une dizaine de pays.

En général, seuls les artistes et écrivains professionnels comptant au moins deux années de pratique artistique peuvent s'inscrire au programme d'ateliers-résidences du Conseil. Chacun des lieux d'accueil comporte toutefois des critères spécifiques d'admissibilité et des modalités particulières d'inscription. Les détails concernant chaque studio et atelier-résidence se trouvent dans ce document.

Nouveau en 2008-2009 !

Deux nouveaux lieux d'accueil s'ajoutent au réseau des studios et ateliers-résidences du Conseil des arts et des lettres du Québec. S'inscrivant dans le cadre des échanges d'artistes et d'ateliers-résidences entre le Québec et des pays partenaires, **l'atelier-résidence au Brésil** est offert aux artistes des arts visuels pour un séjour de deux mois et **l'atelier-résidence au Pays de Galles** vise les artistes des arts visuels et des arts médiatiques pour un séjour de trois mois.

Par ailleurs, les résidences artistiques entre le Québec et **l'Ontario** et le Québec et le **Nouveau-Brunswick** sont intégrées à ce programme.

Tous les détails dans les pages qui suivent.

Studio du Québec à Berlin

Considérant l'importance que le Conseil accorde au rayonnement des artistes québécois à l'étranger et les relations privilégiées que le gouvernement du Québec entretient avec la République fédérale d'Allemagne, l'ouverture d'un studio du Québec à Berlin en 2003 marque, après Paris, New York et Rome, une étape majeure dans la consolidation du réseau de lieux mis à la disposition des artistes québécois.

Domaines concernés

Arts médiatiques, arts visuels

Candidats visés

Artistes qui comptent plus de dix ans de pratique professionnelle (type A).

Le lieu

La Künstlerhaus Bethanien, ancien hôpital datant du milieu du XIXe siècle et reconverti en résidences d'artistes, accueille chaque année dans ses 25 studios des créateurs du monde entier pour des séjours d'une durée générale de douze mois. Depuis la fondation de l'institution en 1974, plus de 400 artistes de 30 pays ont travaillé dans ses ateliers.

Lieu internationalement reconnu pour son dynamisme et la qualité de ses événements, la Künstlerhaus Bethanien est située à Berlin dans le quartier multiculturel de Kreuzberg. Le studio d'une superficie d'environ 75 mètres carrés, est meublé simplement et comporte une cuisinette. Les toilettes et la salle d'eau sont à l'étage. L'appartement ne comprend aucun équipement spécialisé. Par ailleurs, le Bethanien met à la disposition des artistes plusieurs espaces de travail dont un atelier de métal, de bois, de matières synthétiques et de vidéo. Tous les studios disposent d'une connexion Internet gratuite. Par ailleurs, les artistes pourront également avoir accès à des ordinateurs dans un espace spécialement aménagé.

Le séjour et la bourse

Durant son séjour, l'artiste a la possibilité de travailler à la réalisation du projet lié à sa demande de bourse et de le présenter au public à la Künstlerhaus. Dans le contexte des résidences qu'elle gère, la Künstlerhaus offre à ses artistes invités :

- l'utilisation d'ateliers et des équipements techniques nécessaires à la réalisation des projets artistiques ;
- l'aide à la réalisation des projets artistiques de la part de son équipe technique ;
- la présentation publique des projets créés durant la résidence ;
- la promotion des événements concernant les artistes invités ;
- l'intégration des artistes résidents à des projets plus larges menés par la Künstlerhaus.

Le séjour à la Künstlerhaus Bethanien pour les artistes québécois est d'une durée de douze mois, du 1^{er} juillet 2009 au 15 juin 2010.

La bourse accordée à l'artiste par le Conseil des arts et des lettres du Québec dans le cadre de ce programme est de 20 000 \$. Elle couvre ses assurances personnelles, ses déplacements et ses frais de subsistance.

Le Conseil versera directement à la Künstlerhaus Bethanien les sommes couvrant l'achat du matériel nécessaire à la réalisation du projet, les coûts de l'assistance technique, la préparation et la tenue d'une exposition ainsi que la présentation du travail dans le magazine biannuel de la Künstlerhaus Bethanien.

Date d'inscription

Le 8 février 2009

Ce studio est rendu disponible grâce à la collaboration de la Künstlerhaus Bethanien, du Bureau du Québec à Berlin et du ministère des Relations internationales.

Renseignements supplémentaires

Künstlerhaus Bethanien (www.bethanien.de)

Artistes québécois ayant séjourné au Studio du Québec à Berlin

Josée Dubeau (2004), Michel de Broin (2005), Lynne Marsh (2006), Catherine Bolduc (2007)

Studio du Québec à New York

Situé au cœur de la vie artistique new-yorkaise, dans le quartier SoHo, le studio du Québec à New York a accueilli une quarantaine d'artistes québécois de toutes disciplines depuis 1981. Véritable lieu de ressourcement, le studio offre une occasion exceptionnelle de profiter du dynamisme et des ressources des milieux artistiques les plus divers. Un grand nombre, sinon la majorité des tendances marquantes de la création contemporaine se retrouvent à New York.

La plupart des artistes et des écrivains québécois qui ont occupé le studio, reconnaissent avoir vécu un moment important dans le cheminement de leur carrière. Le nouveau cadre de vie, la fréquentation d'autres artistes créent des conditions favorables à la fois à la créativité et à l'évolution d'une démarche artistique, voire au rayonnement international d'une carrière.

Domaines concernés

Architecture, arts du cirque, arts médiatiques, arts multidisciplinaires, arts visuels, chanson, danse, littérature, métiers d'art, musique, théâtre

Candidats visés

Artistes et écrivains qui comptent plus de dix ans de pratique professionnelle (type A).

Le lieu

Le studio permet de préparer un récital, de peaufiner un manuscrit, de préparer des œuvres en vue d'une exposition ou d'explorer de nouvelles pistes de recherche.

L'appartement offert aux créateurs a une superficie de 140 mètres carrés. Il comprend deux chambres et est entièrement meublé. Il n'offre cependant aucun équipement spécialisé. Cet appartement, acquis en 1992 par le gouvernement du Québec, constitue indubitablement une des antennes les plus prestigieuses du Québec à l'étranger.

Le séjour et la bourse

La durée du séjour est de six mois : de janvier à juin 2009 ou de juillet à décembre 2009.

Le montant de la bourse est de 15 000 \$.

Date d'inscription

Le 1^{er} avril 2008

Ce studio est rendu disponible grâce à la collaboration du ministère des Relations internationales et de la Délégation générale du Québec à New York.

Artistes québécois ayant séjourné au Studio du Québec à New York (depuis 2000)

Pierre Dorion (2000 arts visuels), Pierre Desruisseaux (2000 littérature), Maxime Rioux (2001 musique), Nicole Brossard (2001 littérature), Jocelyne Allouche (2002 arts visuels), Pauline Vaillancourt (2002 musique), André Hamel (2003 musique), Edward Hillel (2003 arts visuels), Yves Léveillé (2004 musique), Raymonde April (2004 arts visuels), François Bourassa (2005 musique), Suzelle Levasseur (2005 arts visuels), Frank Lozano (2006 musique), Mario Duchesneau (2006 installation), Jean-François Beauchemin (2007 littérature), Serge Clément (2007 photographie), Gail Scott (2008 littérature), Diane Landry (2008 arts visuels)

Studio du Québec à Paris

Paris demeure pour les artistes et les écrivains un centre d'attraction consacré par une tradition séculaire. La vie artistique de cette grande capitale garde une force, une jeunesse et une vitalité qui ne se sont jamais démenties. Depuis 1965, des dizaines de créateurs québécois, musiciens, chanteurs, peintres, cinéastes, dramaturges et chorégraphes ont pu profiter du studio que le gouvernement du Québec y a ouvert. La situation géographique remarquable de la Cité internationale des Arts permet tous les contacts et favorise une communication intime avec les richesses culturelles de la capitale française.

Domaines concernés

Architecture, arts du cirque, arts médiatiques, arts multidisciplinaires, arts visuels, chanson, danse, littérature, métiers d'art, musique, théâtre

Candidats visés

Artistes et écrivains qui comptent plus de dix ans de pratique professionnelle (type A).

Le lieu

La Fondation de la Cité internationale des Arts se situe dans la longue histoire des relations intellectuelles que la France a toujours entretenues avec les pays du monde entier. Elle accueille depuis près de quarante ans, sur son magnifique emplacement du quai de l'Hôtel de Ville, des créateurs de partout, venus s'inspirer et travailler dans la Ville lumière.

La Cité internationale des Arts met à la disposition des résidents des ateliers équipés et des studios de répétition. Elle organise des expositions et des concerts.

L'appartement est d'une dimension d'environ 20 mètres carrés et est conçu pour le travail et l'habitation. Il comprend une cuisinette, une salle de bain et une grande pièce servant de salon, de chambre à coucher et d'atelier. Il est entièrement meublé, mais ne comporte aucun équipement spécialisé.

Le séjour et la bourse

La durée des séjours est de six mois : de janvier à juin 2009 ou de juillet à décembre 2009.

Le montant de la bourse est de 15 000 \$.

Date d'inscription

Le 1^{er} avril 2008

Ce studio est rendu disponible grâce à la collaboration de la Cité internationale des Arts, du ministère des Relations internationales et de la Délégation générale du Québec à Paris.

Renseignements supplémentaires

Cité internationale des Arts (www.citedesartsparis.net)

Artistes québécois ayant séjourné au Studio du Québec à Paris (depuis 2000)

Christiane Dufresne (2000 littérature), Larry Tremblay (2000 théâtre), Mario Côté (2001 arts visuels), Pierre Samson (2001 littérature), Christine Jensen (2002 musique), Sylvie Laliberté (2002 arts médiatiques), Catherine Tardif (2003 danse), Marcel Marois (2003 arts visuels), Martin Faucher (2004 Théâtre), Jean Royer (2004 littérature), Karen Spencer (2005 arts visuels), André Duchesne (2005 musique), Sylvain Énard (2006 danse), Michel Donato (2006 musique), Carl Trahan (2007 arts visuels), Michel Lambert (2007 musique), Yannick Rieu (2008 musique), Karen Trask (2008 arts visuels)

Studio du Québec à Rome

De tout temps, la ville de Rome aura été et continue d'être l'un des points cardinaux de la culture mondiale. C'est à Rome que l'on retrouve la plus grande concentration d'académies, d'associations, centres et instituts culturels étrangers au monde : plus de 150 institutions de tous les pays y accueillent chaque année des pensionnaires, offrent des bourses d'études ou de recherches et présentent des programmations d'activités culturelles ouvertes au public, que celui-ci soit spécialisé ou non. Parmi les plus prestigieuses, mentionnons l'Académie de France à Rome (Villa Medici), l'American Academy in Rome, l'Académie allemande (Villa Massimo), le Goethe Institute, la British Academy et l'Istituto Italo-latino-americano.

Domaines concernés

Architecture, arts du cirque, arts médiatiques, arts multidisciplinaires, arts visuels, chanson, danse, littérature, métiers d'art, musique, théâtre

Candidats visés

Artistes et écrivains qui comptent plus de dix ans de pratique professionnelle (type A).

Le lieu

Le studio est situé dans le quartier Monteverde Vecchio, résidentiel et tranquille, tout près du Janicule et du quartier Trastevere. Le centre historique de Rome est facilement accessible par autobus et tramway.

À Trastevere, on retrouve le Prix de Rome en architecture du Conseil des Arts du Canada, les étudiants en architecture de l'Université de Waterloo, la John Cabbott University, l'Accademia dei Lincei (l'une des plus prestigieuses et anciennes académies d'Europe). Au Janicule, sont installées quelques universités pontificales, dont l'Università et le Collège Pontifical américain ainsi que l'École américaine de Théâtre qui y a établi ses quartiers d'été au Teatro XX^e Secolo. Par ailleurs, on trouve dans le quartier Monteverde Vecchio, le Teatro Vascello, l'un des plus importants théâtres romains d'avant-garde.

L'appartement, d'une superficie de 60 mètres carrés, comprend une chambre, une salle de bain complète, une cuisine et un espace atelier-salon. Il est entièrement meublé mais n'offre aucun équipement spécialisé.

Le séjour et la bourse

La durée des séjours est de six mois : de janvier à juin 2009 ou de juillet à décembre 2009.

Le montant de la bourse est de 15 000 \$.

Date d'inscription

Le 1^{er} avril 2008

Ce studio est rendu disponible grâce à la collaboration du ministère des Relations internationales et de la Délégation du Québec à Rome.

Artistes québécois ayant séjourné au Studio du Québec à Rome

Jean Grand-Maitre (2001 danse), Gérald Gaudet (2001 littérature), François Carrier (2002 musique), Clara Gutsche (2002 arts visuels), Gilbert Dupuis (2003 théâtre), Michel F. Côté (2003 musique), Norm Sibus (2004 littérature), Nelson Henricks (2004 arts médiatiques), Renée Lavillante (2005 arts visuels), Claude Vaillancourt (2005 littérature), Carmine Starnino (2006 littérature), Denise Boucher (2006 littérature), Jocelyne Montpetit (2007 danse), Brigitte Poupart (2007 théâtre), Gaétan Nadeau (2008 théâtre), Hélène Monette (2008 littérature)

Atelier de la Fondation finlandaise de résidences d'artistes

La Fondation finlandaise de résidences d'artistes (FASF) a lancé son programme d'accueil d'artistes de l'étranger en 1997. Suite à un accord avec le Conseil des arts et des lettres du Québec, elle met chaque année à la disposition d'un artiste québécois un appartement-studio dans un complexe architectural comprenant dix unités, construit par l'architecte Aulis Blomstedt en 1955.

Domaines concernés

Architecture, arts médiatiques, arts multidisciplinaires, arts visuels, métiers d'art

Candidats visés

Artistes qui comptent au moins deux ans de pratique professionnelle (type A ou B).

Le lieu

Ce complexe est situé dans la ville d'Espoo à une dizaine de kilomètres de la capitale, Helsinki. Il est construit au milieu d'un parc dans le quartier de Tapiola.

Les artistes québécois sont hébergés dans une maison de ville en bois comprenant un atelier de 63 mètres carrés, une mezzanine de 15 mètres carrés, une cuisine et chambre de bain complète. L'espace modulable de l'atelier se prête à la réalisation d'œuvres de diverses dimensions. La maison est entièrement meublée.

En contrepartie, le Conseil accueille un artiste finlandais pour un séjour de quatre mois à la coopérative Méduse, à Québec.

Le séjour et la bourse

La durée du séjour est de quatre mois, de septembre à décembre 2008.

Le montant de la bourse est de 10 000 \$.

Date d'inscription

Le 1^{er} avril 2008

Cet échange est rendu possible grâce la collaboration de la Fondation finlandaise de résidences d'artistes (Finnish Artists Studio Foundation) et de la coopérative Méduse.

Renseignements supplémentaires

Fondation finlandaise de résidences d'artistes
(www.artists.fi/studio)

Artistes québécois ayant séjourné en Finlande (depuis 2000)

Karen Trask (2000), Sylvie Cotton (2001), Jean-Pierre Aubé (2002), Louis-Pierre Bougie (2003), Stéphanie Morissette (2004), Carl Trahan (2005), Ana Rewakovick (2006), Claudette Lemay (2007)

Atelier-résidence de la Fondation Christoph Merian

La Fondation Christoph Merian à Bâle, en Suisse allemande, a créé dans les années 1980 un programme d'échanges international d'artistes (IAAB). Des ateliers-résidences ont été construits dans le quartier St. Alban-Tal de Bâle et des collaborations ont été entamées avec différentes institutions étrangères. Depuis lors, le programme s'est développé continuellement. Aux premiers ateliers, se sont ajoutés d'autres lieux d'accueil situés dans la région proche, à Arlesheim et Riehen.

Domaines concernés

Architecture, arts médiatiques, arts multidisciplinaires, arts visuels, métiers d'art

Candidats visés

Artistes qui comptent au moins deux ans de pratique professionnelle (type A ou B).

Le lieu

Située à proximité de la France et de l'Allemagne, l'histoire et la richesse culturelle de Bâle sont remarquables. On y trouve des musées aux collections prestigieuses et des galeries d'art contemporain à la fine pointe des tendances artistiques internationales. Bâle permet aux artistes qui y séjournent de réaliser une résidence d'une rare intensité.

Les artistes québécois peuvent loger dans l'un ou l'autre des studios dont dispose la Fondation Merian. Le choix du lieu d'accueil est fait par la Fondation en concertation avec les boursiers et selon leurs besoins particuliers. Les appartements sont entièrement meublés mais ne comportent aucun équipement spécialisé.

En contrepartie, le Conseil accueille, chaque année, deux artistes bâlois pour des séjours de six mois à Montréal, à la Fonderie Darling.

Le séjour et la bourse

La durée des séjours est de six mois : de janvier à juin 2009, ou de juillet à décembre 2009.

Le montant de la bourse est de 15 000 \$.

Date d'inscription

Le 1^{er} avril 2008

Cet échange est rendu possible grâce la collaboration de la Fondation Christoph Merian et de la fonderie Darling, gérée par Quartier Éphémère, à Montréal.

Renseignements supplémentaires

Fondation Christoph Merian (www.iaab.ch)

Artistes québécois ayant séjourné à Bâle (depuis 2000)

Bertrand Rainville-Pitt (2000), Michel De Broin (2000), Sylvain Bouthillette (2001), Bruno Tremblay (2001), Lisa Hecht (2002), Martin Bourdeau (2002), Éric Ladouceur (2003), Ève K. Tremblay (2003), Jérôme Fortin (2004), Nathalie Caron (2004), Janet Bellotto (2005), Sophie Castonguay (2005), Emanuelle Léonard (2006), Valérie Kolak (2006), Alain Benoit (2007), Nathalie Daoust (2007), Mathieu Brouillard (2008), Clara Gutsche (2008)

Atelier-résidence de Montréal

Ce programme de résidence, créé en 1992, est réservé exclusivement aux artistes et aux écrivains québécois n'habitant pas dans la métropole et désireux d'y faire un séjour de longue durée.

Il vise à permettre aux boursiers de profiter de la vie culturelle très dynamique de Montréal où, tout au long de l'année, se succèdent expositions d'envergure, festivals et événements culturels divers. La résidence est un moment privilégié pour créer, mais également pour nouer des contacts professionnels liés à la diffusion du travail artistique.

Domaines concernés

Architecture, arts du cirque, arts médiatiques, arts multidisciplinaires, arts visuels, chanson, danse, littérature, métiers d'art, musique, théâtre

Candidats visés

Artistes et écrivains qui comptent aux moins deux ans de pratique professionnelle (type A ou B) et qui résident à l'extérieur de la région de Montréal.

Le lieu

L'atelier-résidence a une superficie de 85 mètres carrés. L'appartement, de style loft, est situé dans le Quartier latin de Montréal, près de la rue Saint-Denis. Il est entièrement meublé mais ne comporte aucun équipement spécialisé.

Le séjour et la bourse

La durée des séjours est de six mois : de janvier à juin 2009 ou de juillet à décembre 2009.

Le montant de la bourse est de 10 000 \$.

Date d'inscription

Le 1^{er} avril 2008

Artistes québécois ayant séjourné à l'atelier-résidence de Montréal (depuis 2000)

Josée Fafard (2000 arts visuels), Christopher Varady-Szabo (2000 arts visuels), Suzanne Joly (2001 arts visuels), Sylvie Tisserand (2001 arts visuels), Sylvain Trudel (2002 littérature), Bryan Perreault (2002 littérature), Michel Pleau (2003 littérature), Isabelle Laverdière (2003 arts visuels) ; Patrice Duchesne (2004 arts visuels), Rosalie D. Gagné (2004 arts visuels), Yves Boivert (2005 littérature), Matthieu Dumont (2005 musique), Nathalie Lafortune (2006 arts visuels), Claudie Gagnon (2006 arts visuels), Mélanie Grenier (2007 littérature), Réjean Bonenfant (2007 littérature), Danielle Dussault (2008 littérature), Michel Pleau (2008 littérature)

Échanges d'artistes et d'ateliers-résidences Québec – Argentine

Désireux de participer à l'effort amorcé par le gouvernement du Québec pour initier et développer des liens durables avec l'Argentine, le Conseil des arts et des lettres du Québec a conclu une entente de réciprocité avec le Secretaria de Cultura de la Presidencia de la Nacion argentina.

Le programme de résidences vise notamment à contribuer à l'établissement de liens et d'échanges de points de vue artistiques entre les créateurs québécois et argentins, à promouvoir le travail et le développement de la carrière d'artistes professionnels québécois à l'étranger et à permettre l'identification de nouveaux réseaux de création, de production et de diffusion artistiques.

L'Argentine est l'un des pays phares de l'Amérique latine en matière culturelle. La richesse de son histoire et l'originalité de sa culture, fortement marquées par des influences européennes, en font un territoire au dynamisme remarquable où converge une multitude de courants artistiques.

Domaines concernés

Architecture, arts médiatiques, arts visuels, littérature et musique

Candidats visés

Artistes qui comptent au moins deux ans de pratique professionnelle (type A ou B).

Les lieux

Cette entente permet à deux artistes québécois de réaliser une résidence de deux mois en Argentine au centre culturel La Recoleta ou au centre d'artistes El Basilisco, à Buenos Aires.

La Recoleta

Situé dans un bâtiment historique érigé en 1732, le Centre a été occupé jusqu'au début du XX^e siècle par des communautés religieuses. Sous la responsabilité du Secretaria de Cultura, ce lieu prestigieux regroupe aujourd'hui plusieurs salles d'exposition, une salle de spectacles et une section résidentielle pouvant accueillir quelques artistes à la fois.

La Recoleta se trouve dans le secteur artistique de Buenos Aires, capitale de l'Argentine. La ville est animée par des activités culturelles d'envergure internationale tels que des festivals de danse, de musique et des biennales d'art contemporain. Elle comprend également des centres culturels et des musées prestigieux ainsi qu'une grande diversité d'organismes voués aux arts et aux lettres. Les artistes professionnels ont donc de nombreuses possibilités d'y faire des rencontres et d'établir des contacts.

El Basilisco

El Basilisco est un centre d'artistes situé dans le quartier Avellaneda, à une trentaine de minutes du centre de Buenos Aires. Depuis 2004, appuyé par le Secretaria de la Cultura de la Nacion argentina, El Basilisco organise de nombreuses résidences d'artistes, au niveau régional, national et international. On a entre autres accueilli des artistes de Suède, du Mexique, d'Angleterre et de Suisse.

Durant les résidences organisées par le centre, les artistes invités travaillent en atelier et peuvent, s'ils le désirent, participer à des événements publics impliquant la scène artistique locale, le milieu étudiant et la population du quartier.

El Basilisco est coordonné par un groupe d'artistes professionnels. Le centre occupe une vaste maison comportant cinq chambres, une grande cuisine commune, un vaste espace d'atelier et trois terrasses extérieures. La liaison Internet est fournie.

La résidence est située dans une maison ancienne de Avellaneda, un vieux quartier industriel de Buenos Aires. Les artistes en résidence partagent les espaces d'ateliers, la cuisine, la salle de séjour et le centre de documentation. Au cours de la résidence, le centre d'artistes organisera des visites d'ateliers et des événements publics permettant la présentation du travail des artistes invités.

En contrepartie, le Conseil accueille deux artistes argentins pour un séjour d'un mois à Montréal à la Coopérative d'habitation Lezarts.

Le séjour et la bourse

La durée du séjour est de deux mois, en mai et juin 2009.

Le montant de la bourse est de 5 000 \$.

Date d'inscription

Le 1^{er} avril 2008

La réalisation de cet échange est rendue possible grâce à la collaboration de divers partenaires dont la Direccion Nacional de Politica Cultural y Cooperacion Internacional de la Secretaria de Cultura de la Presidencia de la Nacion argentina, le Bureau du Québec à Buenos Aires et la Coopérative d'habitation Lezarts.

Renseignements supplémentaires

El Basilisco (www.elbasilisco.com)

Artistes québécois ayant séjourné en Argentine

Barbara Claus (2003 arts visuels), Diane Landry (2003 arts visuels), Lise Labrie (2004 arts visuels), Jean-François Prost (2004 arts visuels), Sylvain Breton (2005 arts visuels), Josée Pellerin (2005 arts visuels), Nikki Forest (2006 arts visuels), Sylvie Readman (2006 arts visuels), Louis-Pierre Bougie (2007 arts visuels), Chih-Chien Wang (2007 arts visuels), Lévy Bourbonnais (2008 musique), Patrick Coutu (2008 arts visuels)

Échanges d'artistes et d'ateliers-résidences Québec – Brésil

Désireux de participer à l'effort amorcé par le gouvernement du Québec pour initier et développer des liens durables avec le Brésil, le Conseil des arts et des lettres du Québec a conclu récemment une entente de réciprocité de trois ans avec l'Instituto de Artes do Pará (IAP).

Le Brésil est l'un des pays phares de l'Amérique latine en matière culturelle. La richesse de son histoire et l'originalité de sa culture, fortement marqués par des influences diverses, en font un territoire au dynamisme remarquable où convergent une multitude de courants artistiques.

Par cette entente, des artistes brésiliens et québécois œuvrant dans le domaine des arts visuels pourront réaliser une résidence de deux mois au Québec et au Brésil, et profiter des nombreuses possibilités de contacts professionnels liés au développement de leur carrière.

Domaines concernés

Arts visuels (peinture, sculpture, estampe, photographie, dessin, illustration, techniques multiples, installation et œuvres de même nature)

Candidats visés

Artistes qui comptent au moins deux ans de pratique professionnelle (type A ou B).

Le lieu

Au Brésil, le partenaire du Conseil est l'Instituto de Artes do Pará (IAP), à Belém. L'IAP est une institution publique subventionnée par le gouvernement de l'État de Para. Sa mission est de soutenir le développement artistique dans les domaines des arts de la scène, des arts visuels, des arts médiatiques et de la littérature. Il a aussi comme objectif de promouvoir les échanges culturels au niveau national et international. L'IAP dispose dans la ville de Belém d'une importante infrastructure regroupant ateliers, espaces d'exposition, salles de spectacles et de rencontre et entretient des liens privilégiés avec tous les lieux artistiques de la ville.

Belém est renommée pour le dynamisme et la qualité de ses créateurs et organismes. Située aux portes de la région amazonienne, cette ville d'un million d'habitants offre à ses visiteurs un contexte culturel d'une richesse rare et des possibilités hors du commun de ressourcement et d'échanges de points de vue artistiques.

L'IAP mettra à la disposition de l'artiste québécois un petit appartement bien équipé et offrira à l'intérieur de son édifice un espace-atelier climatisé pour travailler et différentes installations permettant la réalisation du projet.

L'IAP privilégie le travail artistique qui se fait en relation avec la communauté. Elle aimerait faire profiter à l'artiste québécois invité de ressources culturelles de sa région et du dialogue déjà bien établi avec certaines communautés autochtones. Dans ce contexte, l'IAP pourrait proposer à l'artiste intéressé un court séjour dans l'île de Marajó, région offrant une grande richesse culturelle et un environnement typiquement amazonien.

Au Québec, les artistes brésiliens seront accueillis à la coopérative Méduse, dans la ville de Québec, dont certains des centres d'artistes qui y logent entretiennent déjà des relations suivies avec le Brésil.

Le séjour et la bourse

La durée du séjour est de deux mois, en septembre et octobre 2008.

Le montant de la bourse est de 5 000 \$.

Date d'inscription

Le 16 mai 2008 (exceptionnellement)

La réalisation de cet échange est rendue possible grâce à la collaboration de l'Instituto de Artes do Pará.

Renseignements supplémentaires

Instituto de Artes do Pará (www.iap.pa.gov.br)

Échanges d'artistes et d'ateliers-résidences Québec – Catalogne

En vertu des relations privilégiées qu'entretiennent le gouvernement du Québec et la Generalitat de Catalunya, le Conseil des arts et des lettres du Québec a mis en œuvre en 2002 un programme d'échanges avec la Catalogne.

Ce programme de résidences veut permettre aux artistes québécois de profiter du dynamisme et de la richesse culturelle d'une région d'Europe dont la forte personnalité a marqué véritablement le développement de l'art en Occident. Le séjour catalan se déroule à Barcelone, ville phare de la culture européenne.

Domaines concernés

Architecture, arts médiatiques, arts visuels, métiers d'art

Candidats visés

Artistes qui comptent au moins deux ans de pratique professionnelle (type A ou B).

Le lieu

HANGAR est un centre de création artistique situé dans le quartier Poble Nou de Barcelone. Fondé dans les années 80, il occupe depuis 1997 un ancien édifice industriel de 1 800 mètres carrés. HANGAR est avant tout un centre de production qui offre des espaces de travail en arts visuels, en vidéo et en multimédia, un accès à des équipements spécialisés et un soutien technique. HANGAR organise également des rencontres et des débats et gère un programme d'échanges d'artistes avec différents partenaires internationaux.

Le gouvernement catalan met gratuitement à la disposition de l'artiste invité un appartement à Barcelone.

En contrepartie, le Conseil accueille un artiste catalan pour un séjour de quatre mois au centre d'artistes AXENÉO7, à Gatineau.

Le séjour et la bourse

La durée du séjour est de quatre mois, au printemps 2009.

Le montant de la bourse est de 10 000 \$.

Date d'inscription

Le 1^{er} avril 2008

La réalisation de cet échange est rendue possible grâce à la collaboration de divers partenaires dont la Entitat autònoma de difusió cultural de Catalunya, la Délégation du Québec à Barcelone, le centre de production en arts visuels HANGAR, le centre d'artistes AXENÉO7 et La Filature.

Renseignements supplémentaires
HANGAR (www.hangar.org)

Artistes québécois ayant séjourné en Catalogne

Sarla Voyer (2003), Francine Lalonde (2004), Éric Sauvé (2005), Guillaume Labrie (2006), Élène Tremblay (2007), Julie Faubert (2008)

Échange d'artistes et d'ateliers-résidences
Québec – Écosse

En 2005, le Conseil des arts et des lettres du Québec a signé une entente triennale avec le Centre for Contemporary Arts de Glasgow, en Écosse. En amorçant cette collaboration avec l'un des centres artistiques les plus prestigieux du Royaume-Uni, le Conseil veut faire profiter les créateurs québécois des nombreux avantages offerts par le CCA de Glasgow et contribuer à dynamiser les relations fructueuses qui existent depuis longtemps entre le Québec et l'Écosse.

Domaines concernés

Musique contemporaine (instrumentale, électroacoustique, électronique), installation sonore, art audio et arts médiatiques, arts multidisciplinaires, arts visuels, le travail des candidats étant principalement axé sur l'utilisation des nouvelles technologies.

Candidats visés

Artistes qui comptent au moins deux ans de pratique professionnelle (type A ou B).

Le lieu

Glasgow, ville de plus de 600 000 habitants, est la capitale de l'Écosse en ce qui concerne le monde de l'art. Cette ville fait se côtoyer le théâtre traditionnel avec les dernières créations multimédia, et les édifices victoriens avec une architecture ultra moderne. Glasgow est également le siège de nombreux événements culturels d'envergure internationale.

Fondé en 1992, le Centre for Contemporary Arts (CCA) est un centre majeur consacré à l'art contemporain international. S'intéressant à toutes les formes d'art contemporain, dont les arts visuels, les arts médiatiques, la musique, l'art audio et la performance, le CCA est unique en Écosse, où il représente véritablement une institution nationale.

Situé au cœur de la vibrante ville de Glasgow, le CCA occupe depuis 2002 un bâtiment rénové de trois étages qui comporte notamment cinq espaces d'exposition, une librairie, un studio pour l'accueil d'artistes en résidence, des espaces voués à la communication et à l'éducation ainsi que deux cafés.

Très stylisé, l'appartement où réside l'artiste a été meublé par Habitat, une importante firme de design britannique qui l'a subventionné. Il peut loger une personne et comprend une cuisinette et une salle de bain avec douche. Il est équipé d'un téléphone, d'un téléviseur et d'une chaîne à haute fidélité. Le CCA peut également mettre une table de travail à la disposition de l'artiste et lui fournir l'accès Internet pendant la durée de son séjour.

L'infrastructure du Centre comporte de nombreux équipements spécialisés mais ceux-ci ne sont pas installés de manière permanente dans les studios. Le CCA peut toutefois répondre à la plupart des besoins. Les demandes de renseignements concernant les équipements spécialisés peuvent être adressées directement à Kenny McLeod, directeur de production du CCA.

En contrepartie, le Conseil accueillera un artiste écossais pour un séjour de trois mois au centre PRIM (Productions Réalisations Indépendantes de Montréal), un centre en arts médiatiques.

Le séjour et la bourse

La durée du séjour est de trois mois, d'avril à juin 2009.

Le montant de la bourse est de 7 500 \$.

Le Centre for Contemporary Arts met gratuitement à la disposition du boursier québécois un logement à Glasgow.

Date d'inscription

Le 1^{er} avril 2008

La réalisation de cet échange est rendue possible grâce à la collaboration du Centre for Contemporary Arts de Glasgow, du Scottish Arts Council et des Productions Réalisations Indépendantes de Montréal (PRIM).

Renseignements supplémentaires

Centre for Contemporary Arts de Glasgow
(www.cca-glasgow.com)

Artistes québécois ayant séjourné en Écosse

Chantal Dahan (2006), Emily Doolittle (2007), Martine Hamel-Crispo (2008)

Échanges d'artistes et d'ateliers-résidences Québec – Lyon

En 1997, le Conseil des arts et des lettres du Québec concluait une entente de partenariat avec l'Agence Rhône-Alpes pour le livre et la documentation (ARALD) en mettant sur pied un programme de résidences d'écrivains.

Entre cette région française et le Québec, les coopérations culturelles s'inscrivent dans la durée mais aussi dans une relation d'échange et de réciprocité favorisée par la francophonie.

Domaines concernés

Littérature et conte

Candidats visés

Écrivains et conteurs qui comptent au moins deux ans de pratique professionnelle (type A et B).

Le lieu

L'écrivain québécois est accueilli dans un appartement situé à Lyon. Cet appartement est entièrement meublé.

En contrepartie, le Conseil accueille un écrivain de la région Rhône-Alpes pour un séjour de trois mois à Montréal.

Le séjour et la bourse

La durée du séjour est de trois mois, de janvier à mars 2009 selon les disponibilités du lieu d'accueil et du boursier.

Le montant de la bourse est de 7 500 \$.

Date d'inscription

Le 1^{er} avril 2008

La réalisation de cet échange est rendue possible grâce à la collaboration de divers partenaires dont la région Rhône-Alpes, l'Agence Rhône-Alpes pour le livre et la documentation et l'Union des écrivaines et des écrivains québécois.

Renseignements supplémentaires

Agence Rhône-Alpes pour le livre et la documentation
(www.arald.org/)
Ville de Lyon (www.mairie-lyon.fr)

Artistes québécois ayant séjourné à Lyon

Michel Côté (2000), Monique Juteau (2001), Serge Cantin (2002), Nicole Filion (2003), Chantal Neveu (2004), François Barcelo (2005), Charlotte Gingras (2006), Éric Dupont (2007), Catherine Lalonde (2008)

Échanges d'artistes et d'ateliers-résidences Québec – Mexique

Une relation d'amitié de longue date unit les sociétés québécoises et mexicaines. Désireux de permettre aux créateurs québécois de mieux connaître la culture et les richesses artistiques du Mexique, le Conseil des arts et des lettres du Québec conclutait en 2000 une entente de coopération avec le Fondo Nacional para la Cultura y las Artes (FONCA) visant la mise sur pied d'un programme d'échanges d'artistes et d'écrivains.

Cette collaboration fructueuse a déjà permis à plus de vingt créateurs mexicains et québécois de faire des résidences de création à l'étranger.

L'entente couvre plusieurs secteurs disciplinaires et permet chaque année à quatre créateurs de profiter du dynamisme propre à la culture mexicaine.

Domaines concernés

Arts médiatiques, arts multidisciplinaires, arts visuels, littérature, musique contemporaine, théâtre

Candidats visés

Artistes et écrivains qui comptent au moins deux ans de pratique professionnelle (type A ou B).

Les lieux

Selon le secteur disciplinaire de l'artiste boursier, un espace de travail est mis à sa disposition par les organismes professionnels mexicains chargés de l'encadrement du séjour. Cela peut être au Centro Nacional de las Artes et au Centro de la Imagen pour les arts visuels, les arts médiatiques, les arts multidisciplinaires et la musique. En littérature, des contacts seront établis avec la Fundación de las Letras Mexicanas.

Les compositeurs en musique contemporaine pourront être accueillis au Centro Mexicano para la Música y las Artes Sonoras (CMMAS), situé à Morelia dans l'état du Michoacán.

En contrepartie, le Conseil accueille, chaque année, quatre créateurs mexicains pour des séjours de quatre mois chacun. Selon leur secteur disciplinaire, ils sont parrainés durant leur résidence soit par la Chambre blanche, à Québec, l'Ensemble contemporain de Montréal, le Centre de production DAiMÔN, à Gatineau ou l'Union des écrivaines et des écrivains québécois.

Le séjour et la bourse

L'hébergement est coordonné et pris en charge par le FONCA.

Il est à noter qu'une connaissance minimale de la langue espagnole est souhaitée pour participer à cet échange.

La durée du séjour est de quatre mois, au printemps ou à l'automne 2009, selon les disponibilités du boursier et des lieux d'accueil.

Le montant de la bourse est de 8 000 \$.

Date d'inscription

Le 1^{er} avril 2008

Cet échange est rendu possible grâce à la collaboration de divers partenaires dont le Fondo Nacional para la Cultura y las Artes, la Chambre blanche, l'Ensemble contemporain de Montréal, l'Union des écrivaines et des écrivains québécois et le Centre de production DAiMÔN.

Renseignements supplémentaires

Fondo Nacional para la Cultura y las Artes

(<http://fonca.conaculta.gob.mx>)

Centro Nacional de las Artes (www.cenart.gob.mx)

Centro Mexicano para la Música y las Artes Sonoras (CMMAS)
(www.cmmas.michoacan.gob.mx)

Artistes ayant séjourné au Mexique

José Acquelin (2000 littérature), Francine Alepin (2000 théâtre), Luc Flores (2000 arts visuels), Pierre Desruisseaux (2001 littérature), Mario Duchesneau (2001 arts visuels), André Ricard (2001 littérature / théâtre), Denis Chouinard (2002 arts médiatiques), Claudie Gagnon (2002 arts visuels), Jean Morisset (2002 littérature), Geneviève Billette (2003 théâtre), Lynn Diamond (2003 littérature), Martin Dufrasne (2004 arts visuels), Thérèse Chabot (2004 arts visuels), Eva Quintas (2004 arts médiatiques), Claire Marchand (2004 musique), Carl Lacharité (2005 littérature), Paul Litherland (2005 arts visuels), Emanuel Licha (2005 arts médiatiques), Isabelle Bernier (2005 arts visuels), Roméo Gongora (2006 arts visuels), Guy Laramée (2006 arts visuels), Kaveh Nabatian (2006 arts médiatiques), Hélène Rioux (2006 littérature), Patrick Beaulieu (2007 arts visuels), Claude Beausoleil (2007 littérature), Marc-Antoine Cyr (2007 théâtre), Patrick Saint-Denis (2007 musique), Alan Paivio (2008, musique), Alexis O'Hara (2008 arts multidisciplinaires), Danielle Roger (2008 littérature), Jérôme Fortin (2008 arts visuels)

Échanges d'artistes et d'ateliers-résidences Québec – Pays de Galles

Désireux de participer à l'effort amorcé par le gouvernement du Québec pour resserrer et développer des liens culturels durables avec le Royaume Uni, le Conseil des arts et des lettres du Québec a conclu récemment une entente de réciprocité de trois ans avec Wales Art International, organisme qui travaille en collaboration avec les principales instances gouvernementales impliquées dans le développement des arts visuels au pays de Galles, tels le Arts Council of Wales et le British Council.

La résidence se déroule près de Cardiff, qui est la capitale et la plus grande ville du pays de Galles avec environ 330 000 habitants. Point de convergence de beaucoup de jeunes artistes, Cardiff est renommée pour son dynamisme et la beauté de sa situation géographique.

Par cette entente, des artistes gallois et québécois œuvrant dans les domaines des arts visuels et des arts médiatiques pourront réaliser une résidence de trois mois au Québec et au pays de Galles, et profiter des nombreuses possibilités de contacts professionnels liés au développement de leur carrière.

Domaines concernés

Arts visuels (peinture, sculpture, estampe, photographie, dessin, illustration, techniques multiples, installation et œuvres de même nature) et arts médiatiques

Candidats visés

Artistes qui comptent au moins deux ans de pratique professionnelle (type A ou B).

Le lieu

Au pays de Galles, la résidence se déroulera sous les auspices du Aberystwyth Arts Centre. Ouvert en 1970, ce centre multidisciplinaire héberge cinémas, galeries et salles de spectacles. Récipiendaire de nombreux prix, le Aberystwyth Arts Centre est le plus vaste et le plus fréquenté centre d'arts du pays de Galles ; sa programmation propose une vaste gamme d'événements et d'activités dans tous les domaines artistiques.

Depuis l'important projet de réaménagement qu'il a achevé en 2000, le Centre d'art dispose d'installations incomparables dans tout le Royaume Uni, ce qui a contribué à sa réputation de figure de proue nationale pour les arts. Il constitue une faculté de l'Université d'Aberystwyth.

Le Centre met à la disposition des artistes en résidence divers équipements et installations, notamment un laboratoire numérique, une chambre noire, des ateliers et un four à céramique.

Au Québec, les artistes gallois seront accueillis à la coopérative Méduse, dans la ville de Québec, dont certains des centres d'artistes qui y logent entretiennent déjà des relations suivies avec le pays de Galles.

Le séjour et la bourse

La durée du séjour est de trois mois, débutant en septembre 2008.

Le montant de la bourse est de 7 500 \$.

Date d'inscription

Le 16 mai 2008 (exceptionnellement)

Cet échange est rendu possible grâce à la collaboration du Wales Art International.

Renseignements supplémentaires

Wales Art International (www.wai.org.uk)

Aberystwyth Arts Centre (www.aberystwythartscentre.co.uk/)

Échange d'écrivains et de conteurs entre le Québec et la Communauté française de Belgique

Désireux de participer activement aux relations culturelles entre le Québec et la Belgique francophone et de favoriser le développement de la carrière internationale des écrivains en encourageant les programmes d'échanges avec l'étranger, le Conseil des arts et des lettres du Québec a conclu récemment une entente de réciprocité de résidences d'écriture avec la Direction générale de la Culture du Ministère de la Communauté française de Belgique.

La Belgique constitue un carrefour important des échanges culturels en Europe. Le Conseil souhaite que la création du présent partenariat contribue à dynamiser les liens déjà fructueux qui existent depuis longtemps entre les milieux littéraires québécois et belges.

L'entente vise à permettre aux écrivains de réaliser chaque année une résidence de deux mois au Québec et en Belgique, et profiter des nombreuses possibilités d'établir des relations professionnelles à Montréal et à Bruxelles.

Domaines concernés

Littérature et conte

Candidats visés

Écrivains et conteurs qui comptent au moins deux ans de pratique professionnelle (type A ou B).

Le lieu

La résidence des boursiers québécois se déroulera à la Maison Internationale des Littératures Passa Porta, à Bruxelles. Le candidat québécois disposera d'un appartement de 90 mètres carrés, dans un quartier très vivant, à l'atmosphère franchement culturelle. Cet appartement de charme, dans le style Art déco, donne sur la pittoresque Place du Vieux Marché aux grains.

En contrepartie, le Conseil accueillera, en collaboration avec l'Union des écrivaines et des écrivains québécois, un écrivain belge à Montréal.

Le séjour et la bourse

La durée du séjour est de deux mois, et se tiendra en janvier et février 2009.

Le montant de la bourse est de 5 000 \$.

Date d'inscription

Le 1^{er} avril 2008

Cet échange est rendu possible grâce à la collaboration de la Direction générale de la Culture du Ministère de la Communauté française de Belgique, de l'Union des écrivaines et des écrivains québécois et de la Maison Internationale des Littératures Passa Porta, à Bruxelles.

Renseignements supplémentaires

Maison Internationale des Littératures Passa Porta
(www.passaporta.be)

Écrivains québécois ayant séjourné à Bruxelles

Véronique Marcotte (2005), Marci Denesiuk (2006), Guy Marchamps (2007), Violaine Forest (2008)

Échanges franco-québécois d'artistes et d'ateliers-résidences «Les Inclassables»

Le Conseil des arts et des lettres du Québec, l'Office franco-québécois pour la jeunesse et l'Association française d'action artistique mènent depuis 1998 un programme d'échanges visant à permettre à de jeunes artistes de la relève de bénéficier de séjours de longue durée à l'étranger.

Le programme vise spécifiquement les créateurs de moins de 35 ans dont les projets artistiques se situent à la lisière de plusieurs formes d'expression artistique. Il souhaite donner à de jeunes artistes la possibilité de développer leur démarche au contact d'une réalité culturelle différente.

En France, les résidences se déroulent à la Cité internationale des Arts à Paris.

Dans le cadre de ce programme, le Conseil accueille à chaque année deux artistes français au studio Ernest-Cormier, à Montréal.

Domaines concernés

Arts médiatiques, arts multidisciplinaires, arts visuels, danse, métiers d'art, musique, théâtre

Ce programme est proposé aux jeunes artistes professionnels dont le travail, en arts de la scène ou en arts visuels, est ouvert sur l'exploration de diverses pratiques artistiques.

Candidats visés

Artistes de la relève de 35 ans et moins (type B)

Le lieu

La Fondation de la Cité internationale des Arts se situe dans la longue histoire des relations intellectuelles que la France a toujours entretenues avec les pays du monde entier. Elle accueille depuis près de quarante ans, en plein cœur de Paris sur son magnifique emplacement du quai de l'Hôtel de Ville, des créateurs de partout, venus s'inspirer et travailler dans la Ville lumière. Ainsi, plus de 200 artistes de tous les horizons et toutes disciplines confondues se retrouvent réunis en plein cœur de Paris au sein de la Cité.

L'appartement est d'une dimension d'environ 20 mètres carrés et est conçu pour le travail et l'habitation. Il comprend une cuisinette, une salle de bain et une grande pièce servant de salon, de chambre à coucher et d'atelier. Il est entièrement meublé, mais ne comporte aucun équipement spécialisé.

Le séjour et la bourse

Deux séjours d'une durée de six mois chacun sont offerts dans le cadre de cet échange. Les résidences se dérouleront pendant l'année 2009, selon la disponibilité des artistes et du lieu d'accueil.

Le montant de la bourse est de 12 000 \$.

Une très bonne connaissance de la langue française est demandée pour participer à ces résidences.

Date d'inscription

Le 1^{er} avril 2008

La réalisation de cet échange est rendue possible grâce à la collaboration de divers partenaires dont l'Office franco-québécois pour la jeunesse (Offices jeunesse internationaux du Québec), CULTURESFRANCE, et la Cité internationale des Arts.

Renseignements supplémentaires

Cité internationale des Arts (www.citedesartsparis.net)

Artistes québécois ayant séjourné en France (depuis 2000)

Louis Veillette (2000), Carlos Sanchez (2000), Patrice Duhamel (2001), Nathalie Bujold (2002), Emmanuelle Léonard (2002), Denys Lefebvre (2003), Mara Verna (2002), Diane Borsato (2003), Michel De Broin (2003), Aude Moreau (2004), Daniel Wincenty (2004), Ève K. Tremblay (2005), Maryse Larivière (2005), Dgino Cantin (2006), Natasha Doyon (2006), Annie Baillargeon (2007), Patrick Bérubé (2007), Josée Pedneault (2008), Frédéric Lavoie (2008)

Pépinières européennes pour jeunes artistes

L'organisation culturelle Pépinières européennes pour jeunes artistes accompagne les jeunes créateurs qui développent de nouvelles formes d'expression en favorisant leur mobilité sur la scène artistique européenne au sein d'un réseau établi actuellement dans 31 pays.

À l'écoute des mouvements de la scène artistique actuelle, le programme des Pépinières s'adresse aux créateurs âgés de 20 à 35 ans de toutes disciplines qui explorent de nouvelles pratiques au croisement des arts visuels et d'autres formes d'expression. Destiné à accompagner l'artiste en amont et en aval de sa résidence, le programme favorise une ouverture féconde sur les différentes formes de création, la multiplicité des expériences, le croisement des champs artistiques et l'enrichissement mutuel.

Domaines concernés

Architecture, arts du cirque, arts médiatiques, arts multidisciplinaires, arts visuels, danse, littérature, métiers d'art, musique, théâtre

Candidats visés

Artistes de la relève de 35 ans et moins (type B)

Les lieux

Le Québec est actif depuis plus de sept ans dans l'organisation culturelle Pépinières européennes pour jeunes artistes, le Conseil des arts et des lettres assumant le rôle de coordonnateur national pour cet organisme. Cette organisation compte 31 pays (dont le Québec) et implique 160 partenaires associés qui partagent des valeurs communes. La participation du Conseil à cette organisation permet aux jeunes artistes québécois de poser leur candidature pour l'une ou l'autre des résidences offertes à travers toute l'Europe.

En contrepartie, le Conseil accueillera des jeunes professionnels européens à Québec (en collaboration avec la coopérative Méduse et la Ville de Québec), à Saint-Jean-Port-Joli (en collaboration avec le centre Est-Nord-Est et la municipalité) et à Montréal (en collaboration avec les Productions Réalisations Indépendantes de Montréal - PRIM, LADMMI, l'école de danse contemporaine et la Ville de Montréal) et à Alma (en collaboration avec Langage Plus, SAGAMIE et la ville d'Alma).

Les séjours et la bourse

Pour tous les séjours, l'hébergement est fourni gratuitement en plus d'une bourse (prix de création) couvrant les frais de transport international, les frais de subsistance et les frais de réalisation du projet artistique.

La durée des résidences varie de trois à douze mois.

Date d'inscription

Le 23 mai 2008

Un formulaire d'inscription particulier est rattaché à ce programme de résidences. Il doit être téléchargé à partir du site Web des Pépinières (www.art4eu.net).

Ce programme d'échanges est rendu possible grâce à la collaboration de nombreux partenaires dont l'organisation culturelle Pépinières européennes pour jeunes artistes, la Ville de Montréal, la Ville de Québec, la municipalité de Saint-Jean-Port-Joli, la Ville d'Alma, la coopérative Méduse, le centre Est-Nord-Est, les Productions Réalisations Indépendantes de Montréal - PRIM, LADMMI, l'école de danse contemporaine, les centres d'artistes Langage Plus et SAGAMIE.

Artistes québécois ayant séjourné en Europe

1999-2001

Annie Poulin (Norwich School of Art en Grande Bretagne), Catherine Bolduc (National Sculpture Factory en Irlande)

2001-2003

Jeanne Leblanc (Escuela de Cine y Audiovisual en Espagne), Anthony Burnham (Universitat Politècnica à Valencia en Espagne), Caroline Boileau (Fundacion Municipal de Cultura à Gijon en Espagne), Dominique Porte (The Theatre Academy of Dance à Helsinki en Finlande), Jonathan Inksetter et Antonja Livingstone (LIFT à Londres en Grande-Bretagne), Manon Oligny (Lugar Comun, Forum Dança à Lisbonne au Portugal)

2004-2007

Stéphane Lahoud (Ville de Huesca en Espagne), Yann Pocreau (Festival Okuparte en Espagne), Claudine Messier (Dauze à Lille-France), Roméo Gongora (Abbaye de Neumuster au Luxembourg), Josée Pedneault (Centre for Contemporary Art en Pologne), Véronique Laperrière Marcoux (The Jyvaskyla Centre for Print making)

Résidences d'artistes et d'écrivains québécois au Banff Centre

Le Conseil des arts et des lettres du Québec amorçait en 2005 une collaboration avec le Banff Centre, en Alberta. En instaurant ce programme de résidences avec l'un des centres artistiques les plus prestigieux au monde, le Conseil veut favoriser le développement de la carrière des créateurs québécois et leur permettre de profiter des nombreux avantages du Banff Centre.

Domaines concernés

Arts visuels, littérature et musique

Candidats visés

Artistes et écrivains qui comptent au moins deux ans de pratique professionnelle (type A ou B).

Le lieu

Le Banff Centre est une institution publique dédiée à l'excellence artistique, ouverte à la diversité culturelle canadienne et internationale. Situé en Alberta, dans les Rocheuses, au cœur du parc national de Banff, le Centre attire chaque année des milliers d'artistes provenant de plus de 40 pays. Le Banff Centre offre une qualité d'accueil aussi bien adaptée à la réalisation de projets personnels de création et de ressourcement qu'à un travail artistique basé sur la collégialité et le partage.

Le séjour au Banff Centre permet aux artistes et aux écrivains en résidence de se concentrer sur le travail artistique. Le lieu est propice à l'expérimentation et à l'émergence de perspectives nouvelles. Le Banff Centre favorise les collaborations entre créateurs invités et facilite les démarches interdisciplinaires.

Arts visuels

Les artistes en arts visuels ont accès à des ressources techniques en peinture, sculpture, photographie, gravure, papier fait main, céramique, vidéo, installation, etc. Ils disposent d'un atelier individuel et des services d'appareurs professionnels. Des événements «ateliers ouverts» sont organisés pour permettre au public de rencontrer les artistes.

Littérature

Des séjours de création pour les écrivains sont offerts dans les studios Leighton. Cet ensemble de huit chalets conçus par des architectes canadiens est situé dans la forêt, à la limite du campus. Ces lieux de travail très propices à l'écriture sont offerts aux résidents en plus d'une chambre privée.

Musique

Le Banff Centre permet tant aux compositeurs qu'aux interprètes de se consacrer au développement de leur démarche personnelle, par la composition d'une œuvre ou la préparation d'auditions ou de concerts. Les participants sont invités à interagir avec les autres musiciens et artistes du campus, et ont de nombreuses occasions de présenter leur travail en public. Chaque artiste dispose d'un lieu privé pour travailler.

Les séjours et la bourse

Les résidences en arts visuels sont d'une durée de sept semaines et commencent en février 2009.

En littérature, les séjours sont d'une durée de sept semaines et peuvent avoir lieu en tout temps durant l'année 2009.

En musique, les résidences sont d'une durée de sept à douze semaines et débutent en février 2009.

Le montant de la bourse est de 3 000 \$.

Les frais à la charge du lauréat sont ses assurances personnelles, ses déplacements, l'achat, le transport et les assurances du matériel nécessaire à la réalisation de son projet.

Le Conseil versera directement au Banff Centre les sommes couvrant l'hébergement, la nourriture et les frais reliés à l'accompagnement professionnel durant la résidence.

Date d'inscription

Le 1^{er} avril 2008

Ce programme est rendu possible grâce à la collaboration du Banff Centre for the Arts.

Renseignements supplémentaires

Banff Centre (www.banffcentre.ca)

Artistes québécois ayant séjourné au Banff Centre

Jocelyne Chahot (2006 arts visuels), Hélène Lord (2006 arts visuels), Julie Andrée Tremblay (2006 arts visuels), Geneviève Letarte (2006 littérature), Yves Léveillé (2007 musique), Stéphanie Morissette (2007 arts visuels), André Du Bois (2007 arts visuels), Guy Laramée (2008 arts visuels), José Acquelin (2008 littérature), Pierre Desruisseaux (2008 littérature)

Résidences artistiques entre le Québec et le Nouveau-Brunswick

Désireux de participer concrètement à l'effort amorcé par le gouvernement du Québec en 2006 pour développer des échanges durables en matière d'art et de culture entre le Québec et le Nouveau-Brunswick, le Conseil des arts et des lettres du Québec a conclu une entente de collaboration avec le Conseil des arts du Nouveau-Brunswick.

Cette entente prévoit la création d'un programme annuel d'échanges d'artistes et d'écrivains professionnels, permettant aux candidats sélectionnés de réaliser des résidences de création et de ressourcement au Nouveau-Brunswick.

Disposant d'une totale autonomie, les créateurs participant à ce programme définissent eux-mêmes les objectifs de leur séjour et élaborent les paramètres et les conditions de sa réalisation en collaboration avec un organisme artistique ou communautaire situé sur le territoire concerné.

Domaines concernés

Architecture, arts du cirque, arts médiatiques, arts multidisciplinaires, arts visuels, chanson, danse, littérature, métiers d'art, musique, théâtre

Candidats visés

Artistes qui comptent au moins deux ans de pratique professionnelle (type A ou B).

Le séjour et la bourse

Les candidats intéressés devront soumettre au Conseil un projet de résidence comportant un séjour à l'extérieur d'une durée de un à trois mois. Il est de la responsabilité des candidats de trouver eux-mêmes leur hébergement ainsi que les liens professionnels nécessaires à la réalisation de leur projet, s'il y a lieu.

Le montant de la bourse est de 3 000 \$ par mois et vise à soutenir les frais suivants : les assurances personnelles de l'artiste ou de l'écrivain, ses déplacements, son hébergement et ses frais de subsistance ainsi que l'achat, le transport et les assurances du matériel nécessaire à la réalisation de son projet.

Date d'inscription

Le 1^{er} avril 2008

La réalisation de cet échange est rendue possible grâce à la collaboration du Conseil des arts du Nouveau-Brunswick (www.artsnb.ca)

Résidences artistiques entre le Québec et l'Ontario

Désireux de participer concrètement à l'effort amorcé par le gouvernement du Québec en 2006 pour développer des échanges durables en matière d'art et de culture entre le Québec et l'Ontario, le Conseil des arts et des lettres du Québec a conclu une entente de collaboration avec le Conseil des arts de l'Ontario.

Cette entente prévoit la création d'un programme annuel d'échanges d'artistes et d'écrivains professionnels, permettant aux candidats sélectionnés de réaliser des résidences de création et de ressourcement en Ontario.

Disposant d'une totale autonomie, les créateurs participant à ce programme définissent eux-mêmes les objectifs de leur séjour et élaborent les paramètres et les conditions de sa réalisation en collaboration avec un organisme artistique ou communautaire situé sur le territoire ontarien.

Domaines concernés

Architecture, arts du cirque, arts médiatiques, arts multidisciplinaires, arts visuels, chanson, danse, littérature, métiers d'art, musique, théâtre

Candidats visés

Artistes qui comptent au moins deux ans de pratique professionnelle (type A ou B).

Le séjour et la bourse

Les candidats intéressés devront soumettre au Conseil un projet de résidence comportant un séjour à l'extérieur d'une durée de un à trois mois. Il est de la responsabilité des candidats de trouver eux-mêmes leur hébergement ainsi que les liens professionnels nécessaires à la réalisation de leur projet, s'il y a lieu.

Le montant de la bourse est de 3 000 \$ par mois et vise à soutenir les frais suivants : les assurances personnelles de l'artiste ou de l'écrivain, ses déplacements, son hébergement et ses frais de subsistance ainsi que l'achat, le transport et les assurances du matériel nécessaire à la réalisation de son projet.

Date d'inscription

Le 1^{er} avril 2008

La réalisation de cet échange est rendue possible grâce à la collaboration du Conseil des arts de l'Ontario (www.arts.on.ca).

Renseignements généraux

Candidats visés

Ce volet du programme de bourses s'adresse aux artistes professionnels, aux écrivains et aux conteurs professionnels ainsi qu'aux professionnels de l'architecture. Pour alléger le texte, le terme « candidat » désigne tout artiste, écrivain, conteur ou professionnel de l'architecture, de l'architecture de paysage, de l'urbanisme et de design de l'environnement.

La *Loi sur le statut professionnel des artistes des arts visuels, des métiers d'art et de la littérature et sur leurs contrats avec les diffuseurs* (L.R.Q., c. S-32.01) désigne par artiste professionnel : « toute personne qui se déclare artiste professionnel, crée des œuvres pour son propre compte, dont les œuvres sont exposées, produites, publiées, représentées en public ou mises en marché par un diffuseur, et qui a reçu de ses pairs des témoignages de reconnaissance comme professionnel, par une mention d'honneur, une récompense, un prix, une bourse, une nomination à un jury, la sélection à un salon ou tout autre moyen de même nature. Aussi, l'artiste qui est membre à titre professionnel d'une association reconnue ou faisant partie d'un regroupement reconnu en application de ladite Loi est présumé artiste professionnel. »

La *Loi sur le statut professionnel et les conditions d'engagement des artistes de la scène, du disque et du cinéma* (L.R.Q., c. S-32.1) désigne par artiste professionnel : « toute personne physique qui pratique un art à son propre compte et qui offre ses services, moyennant rémunération, à titre de créateur ou d'interprète », notamment dans les domaines sous la responsabilité du Conseil des arts et des lettres du Québec.

Dans le cadre de ce programme, l'artiste doit avoir diffusé des œuvres dans un contexte professionnel.

Types de bourses

Bourses de type A

Les bourses de type A sont destinées aux candidats qui comptent plus de dix années de pratique au Québec ou à l'étranger et dont des œuvres ont été diffusées dans un contexte professionnel reconnu.

Un candidat qui compte dix années ou moins de pratique peut demander une bourse de type A si ses réalisations le justifient.

Bourses de type B

Les bourses de type B sont destinées aux candidats qui comptent de deux à dix années de pratique au Québec ou à l'étranger et dont des œuvres ont été diffusées dans un contexte professionnel reconnu.

Deux programmes de résidences visent particulièrement les jeunes professionnels ayant 35 ans et moins, soit l'Échange franco-québécois d'artistes et d'ateliers-résidences «Les Inclassables» et le programme MAP de l'organisation culturelle des Pépinières européennes pour jeunes artistes.

Conditions d'admissibilité

Tout candidat qui présente une demande doit être un citoyen canadien ou un résident permanent au sens de l'article 2(1) de la *Loi sur l'immigration et la protection des réfugiés* ; dans les deux cas, il doit résider habituellement au Québec et y avoir résidé au cours des douze (12) derniers mois.

Le candidat qui réside à l'extérieur du Québec depuis deux ans et plus n'est pas admissible au programme de bourses, à moins qu'il ne conserve son statut de résident du Québec en vertu de la Loi sur les impôts, c'est-à-dire qu'il maintienne des liens de résidence avec le Québec (logement, conjoint, personnes à charge ou biens personnels). Le candidat doit fournir une preuve de son statut.

Si un candidat présente un projet dans une discipline autre que celle dans laquelle il fait habituellement carrière, il doit avoir à son actif au moins une réalisation dans cette nouvelle discipline, diffusée dans un contexte professionnel. Le candidat s'inscrit alors pour une bourse de type A ou B selon le nombre global de ses années de pratique artistique. Il devra alors indiquer sur le formulaire la discipline ou le genre littéraire dans lequel s'inscrit son projet.

Choix du lieu d'accueil

Le candidat est invité à présenter un projet pour un endroit déterminé. Toutefois, si le projet n'est pas relié de façon spécifique à un lieu géographique donné, il peut signifier sur le formulaire d'inscription un deuxième choix de lieu. Il doit soumettre en appui de chacun de ses choix une courte argumentation.

Le candidat doit indiquer clairement sa préférence quant à la période de son séjour en résidence.

Un candidat peut soumettre un projet au volet *Studios et ateliers-résidences* en même temps qu'une demande de bourse au volet *Recherche et création*. Il demeure également admissible aux bourses de déplacement.

Restrictions

Les collectifs d'artistes ne sont pas admissibles à ces bourses.

Le candidat qui a déjà reçu une aide financière en vertu du programme de bourses aux artistes professionnels peut présenter une nouvelle demande à la condition d'avoir au préalable produit son rapport d'utilisation de bourse ou un rapport d'étape si le projet n'est pas terminé. Ce rapport doit avoir été approuvé par le Conseil.

Un candidat ne peut, simultanément, demander une bourse de type A et une bourse de type B.

Un candidat qui a déjà reçu une bourse de type A ne peut plus s'inscrire à une bourse de type B.

Pour les bourses de type A, un candidat ne peut cumuler plus de 50 000 \$ en bourses sur une période de quatre ans, que ces bourses aient été obtenues individuellement ou comme membre d'un collectif. Ce montant exclut les bourses de déplacement et les bourses de carrière.

Pour les bourses de type B, un candidat ne peut cumuler plus de 40 000 \$ en bourses sur une période de quatre ans, que ces bourses aient été obtenues individuellement ou comme membre d'un collectif. Ce montant exclut les bourses de déplacement.

Un candidat ne peut recevoir plus de deux bourses par année, excluant les bourses de déplacement et les studios et ateliers-résidences.

Présentation de la demande

Les candidats qui désirent s'inscrire à ce volet doivent remplir le formulaire approprié et fournir un dossier complet en s'assurant d'y inclure toutes les pièces exigées. Le formulaire d'inscription est disponible sur le site Web du Conseil.

Un *Guide pour la présentation d'une demande de bourse* est disponible sur demande au Conseil ainsi que sur son site Web.

Seule la copie originale du formulaire dûment signée par le candidat est considérée comme valide. L'envoi du dossier par télécopieur ou par courrier électronique n'est pas autorisé.

Les demandes incomplètes ou celles qui sont envoyées après la date limite d'inscription ne seront pas soumises à l'évaluation. Le cachet de la poste fait foi de la date d'envoi.

Dans le cas où les demandes sont déposées aux bureaux du Conseil, un accusé de réception daté sera remis.

Contenu du dossier

Le dossier d'inscription doit être fourni en un seul exemplaire de format 21,6 cm x 27,9 cm (8 ½ po x 11 po). Les documents ne doivent pas être brochés ou reliés, ceci afin de faciliter la photocopie.

Le jury comportant cinq membres, les candidats sont invités à fournir cinq exemplaires des pièces d'appui (disques compacts, DVD, textes ou autres documents pertinents).

Le dossier du candidat doit inclure les éléments suivants :

- le *curriculum vitae* du candidat (maximum de trois pages) ;
- la présentation du projet et l'échéancier de réalisation ;
- s'il y a lieu, les lettres d'engagement des collaborateurs et la description de leur contribution au projet ;
- s'il y a lieu, un dossier de presse d'au maximum cinq pages composé de photocopies d'articles de presse publiés au cours des cinq dernières années ;
- un dossier visuel ou sonore composé d'un maximum de deux vidéocassettes (VHS ½ po), disques compacts, DVD ou 20 diapositives d'œuvres réalisées au cours des cinq dernières années.

Tout document ou pièce d'appui acheminé au Conseil après la date d'inscription ne sera pas soumis à l'évaluation.

Seuls les documents visuels, sonores et les publications sont retournés dans un délai de 90 jours après l'annonce des résultats.

Le Conseil ne se tient pas responsable de la perte des documents fournis ou des dommages encourus lors du transport de ces pièces. Il est donc recommandé de ne jamais joindre les originaux des documents ou du matériel d'appui à une demande de bourse.

Sous réserve des dispositions de la *Loi sur l'accès aux documents des organismes publics et sur la protection des renseignements personnels*, le Conseil respecte la confidentialité des documents et renseignements en sa possession ainsi que de ceux qui lui ont été transmis.

Un artiste qui change d'adresse après le dépôt de sa demande doit en informer le Conseil le plus tôt possible afin que la correspondance puisse lui être expédiée à sa nouvelle adresse.

Lieu d'inscription

Toutes les demandes de studios et d'ateliers-résidences doivent être adressées au bureau de Montréal, à l'attention de Mme Francine Royer :

Conseil des arts et des lettres du Québec
500, place d'Armes
15^e étage
Montréal (Québec) H2Y 2W2

Cheminement du dossier

Le Conseil n'envoie pas d'accusé de réception.

Un chargé de programmes vérifie si l'artiste répond aux critères d'admissibilité du programme et au type de bourse demandé.

Avant la tenue des jurys, des copies de chaque demande sont remises à tous les membres pour étude. Les jurys se réunissent et évaluent l'ensemble des pièces du dossier.

Évaluation de la demande

Les demandes de bourses sont évaluées par des jurys formés de personnes reconnues dans une ou plusieurs des disciplines concernées et qui possèdent une bonne connaissance de la pratique artistique pour laquelle elles ont été choisies. Les membres du jury doivent faire partie de la banque de personnes-ressources approuvée par le conseil d'administration du Conseil.

Toutes les demandes de bourses pour les studios et ateliers-résidences sont évaluées sur une base nationale.

Dans la gestion de certains programmes de résidences, le Conseil a développé avec ses partenaires des processus d'évaluation spécifiques.

Ainsi, pour certains programmes de résidences, il y a des jurys à deux paliers dans lequel une présélection de candidats se fait dans le pays d'origine de la demande, alors que la sélection finale se fait par le partenaire d'accueil. Cette méthode est utilisée notamment avec l'Argentine, Banff, Berlin, le Brésil, la Catalogne, l'Écosse, la France (Lyon, «Les Inclassables»), le Mexique et le pays de Galles. L'évaluation de la demande par des jurys à deux paliers peut entraîner des délais d'au plus huit mois dans la transmission de la réponse au candidat.

Dans d'autres programmes, l'évaluation est réalisée par un jury conjoint composé de personnes-ressources reconnues pour leur connaissance de l'environnement culturel des territoires concernés. Cette méthode est utilisée notamment pour les programmes de résidences artistiques développés avec l'Ontario et le Nouveau-Brunswick.

Toutes les demandes sont évaluées au mérite, sur la base des conditions d'admissibilité, des objectifs et des critères d'évaluation spécifiques au volet. La sélection tient compte à la fois de la valeur comparée des projets et des crédits disponibles. La décision du Conseil est finale et sans appel.

Le Conseil rend disponible le nom des membres d'un jury trois mois après la décision du Conseil lors de l'attribution d'une bourse.

Éthique

Les membres du conseil d'administration, les membres du personnel du Conseil ainsi que les membres du jury sont soumis chacun à un code d'éthique et de déontologie. Tous doivent agir de bonne foi dans l'exercice de leurs fonctions et s'abstenir de prendre part à toute discussion relative à une demande de bourse qui risque d'être entachée par une situation de conflit d'intérêts. De plus, ils ne peuvent utiliser à leurs propres fins les informations confidentielles ou privilégiées qui leur sont communiquées.

Critères d'évaluation

- Qualité du travail artistique ;
- intérêt du projet par rapport à la démarche artistique et à l'évolution de l'œuvre ;
- qualité de l'argumentation de l'artiste pour justifier la pertinence de son séjour ;
- apport ou rayonnement de l'artiste dans sa communauté ;
- faisabilité et réalisme du projet.

Frais couverts par la bourse

Les bourses versées par le Conseil dans le cadre de ce volet permettent aux boursiers d'assumer les coûts de leurs assurances personnelles, ceux de leurs déplacements, leur frais de subsistance et les frais de réalisation liés au projet.

Il est convenu que, dans tous les cas (sauf pour le Nouveau-Brunswick et l'Ontario), le logement est fourni gratuitement aux artistes et écrivains québécois.

Les candidats n'ont pas à soumettre de budget détaillé en appui à leur demande.

Réponse

Le Conseil informe le candidat de la réponse à sa demande environ trois mois après la date limite d'inscription. Dans les cas où la sélection finale se fait par les partenaires étrangers, les délais pour annoncer les résultats peuvent être d'au plus huit mois.

Si la demande est acceptée, le candidat reçoit avec la lettre d'annonce un document décrivant l'ensemble des modalités et conditions relatives à l'utilisation de la bourse.

Modalités d'attribution

Les bourses relatives aux studios et ateliers-résidences sont remises en un seul versement.

Conformément aux lois fiscales en vigueur, le candidat est tenu de déclarer le montant de la bourse qui lui est accordée. Le Conseil émet pour chaque boursier un relevé pour fins d'impôt et transmet la liste des boursiers au ministère du Revenu.

Le Conseil ne peut attribuer une bourse pour les mêmes dépenses reliées à un projet déjà soutenu dans le cadre d'un autre programme du Conseil ou d'un autre organisme, quel qu'il soit.

Le fait d'encaisser le chèque de la bourse constitue pour le candidat un engagement à réaliser le projet prévu et à respecter les conditions rattachées au versement de la bourse.

Le candidat qui ne peut réaliser en totalité ou en partie, l'activité prévue ou qui apporte une modification majeure au projet ou au calendrier de réalisation, doit aussitôt communiquer avec le Conseil pour convenir d'un arrangement, à défaut de quoi le Conseil peut exiger le remboursement du montant de la bourse.

Le boursier s'engage à fournir un rapport détaillé de l'utilisation de sa bourse ou des résultats de sa recherche, ainsi qu'un bilan des dépenses engagées, à même le formulaire fourni par le Conseil. Ce rapport d'utilisation de bourse doit être remis dans un délai maximum de trois mois après la réalisation du projet et doit être approuvé par le Conseil. Un candidat est tenu de produire son rapport avant de faire une nouvelle demande.

Les résultats d'une recherche, de même que les droits que le candidat peut ou pourrait détenir sur toute œuvre, devis, dessin, document, plan, rapport, donnée, invention, méthode ou procédé réalisé dans le cadre du programme de bourses demeurent la propriété du candidat. Le Conseil peut toutefois reproduire certains de ces documents pour fins de gestion interne.

Lorsque le projet conduit à des activités publiques (spectacles, expositions ou autres) ou à des publications, le logo du Conseil ou une mention de sa contribution doit apparaître dans les documents d'information, de promotion ou de publicité, de façon à rendre compte de l'utilisation des sommes d'argent destinées aux activités culturelles. Le boursier doit se conformer aux normes d'utilisation du logo du Conseil telles que décrites dans un document disponible au Conseil et sur son site Web.

Le défaut de se conformer à l'une ou à l'ensemble de ces conditions peut compromettre l'admissibilité du candidat lors d'une inscription ultérieure.

Tableau synthèse des studios et ateliers-résidences 2008-2009
Admissibilité par discipline et type de bourses

Conseil des arts et des lettres du Québec

Disciplines artistiques	Architecture		Arts du cirque		Arts médiatiques		Arts multidisciplinaires		Arts visuels		Chanson		Danse		Littérature et conte		Métiers d'art		Musique		Théâtre	
	A	B	A	B	A	B	A	B	A	B	A	B	A	B	A	B	A	B	A	B	A	B
Types de bourses	A	B	A	B	A	B	A	B	A	B	A	B	A	B	A	B	A	B	A	B	A	B
Studios et résidences																						
Studio du Québec à Berlin					*				*													
Studio du Québec à New York	*		*		*		*		*		*		*		*		*		*		*	
Studio du Québec à Paris	*		*		*		*		*		*		*		*		*		*		*	
Studio du Québec à Rome	*		*		*		*		*		*		*		*		*		*		*	
Atelier de la Fondation finlandaise	*	*			*	*	*	*	*	*							*	*				
Atelier-résidence Christoph-Merian (Bâle)	*	*			*	*	*	*	*	*							*	*				
Atelier-résidence de Montréal	*	*	*	*	*	*	*	*	*	*	*	*	*	*	*	*	*	*	*	*	*	*
Échanges Québec – Argentine	*	*			*	*			*	*					*	*			*	*		
Échanges Québec – Brésil									*	*												
Échanges Québec – Catalogne	*	*			*	*			*	*							*	*				
Échanges Québec – Écosse					*	*	*	*	*	*									*	*		
Échanges Québec – Lyon														*	*							
Échanges Québec – Mexique					*	*	*	*	*	*				*	*				*	*	*	*
Échanges Québec – Pays de Galles					*	*			*	*												
Échanges franco-québécois «Les Inclassables»						*		*		*			*				*		*		*	
Échange avec la Communauté française de Belgique														*	*							
Résidences au Banff Centre									*	*				*	*				*	*		
Résidences artistiques Québec – Nouveau-Brunswick	*	*	*	*	*	*	*	*	*	*	*	*	*	*	*	*	*	*	*	*	*	*
Résidences artistiques Québec – Ontario	*	*	*	*	*	*	*	*	*	*	*	*	*	*	*	*	*	*	*	*	*	*
Pépinières européennes pour jeunes artistes		*		*		*		*		*			*		*		*		*		*	

* = admissible

**Les bureaux du
Conseil des arts et des lettres du Québec**

Québec (Siège social)
79, boul. René-Lévesque Est
3^e étage
Québec (Québec)
G1R 5N5

Téléphone : 418 643-1707
Sans frais : 1 800 897-1707

Montréal
500, place d'Armes
15^e étage
Montréal (Québec)
H2Y 2W2

Téléphone : 514 864-3350
Sans frais : 1 800 608-3350

Site Web
www.calq.gouv.qc.ca

Cette publication est une production de la Direction des relations publiques du Conseil des arts et des lettres du Québec. Le contenu de cette brochure de même que les formulaires d'inscription figurent intégralement sur le site Web du Conseil.

La forme masculine utilisée dans ce document désigne autant les femmes que les hommes.